

comité soient parfaitement au courant de l'attitude du gouvernement de la province de Québec comme aussi de celle du gouvernement fédéral en la matière.

M. MERCIER (Saint-Henri): Pour couper court, quelle était la proposition du premier ministre Taschereau de la province de Québec? Est-il exact qu'il a offert de supporter la moitié du fardeau des secours distribués dans la province de Québec, le Gouvernement fédéral devant se charger de l'autre moitié?

M. le PRÉSIDENT (M. Smith) (Cumberland): Je rappellerai au comité que nous sommes à étudier un crédit du service intérieur...

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Il s'agit de l'administration du ministère.

M. le PRÉSIDENT (M. Smith) (Cumberland): Pardon, laissez-moi finir ma phrase. Il s'agit du crédit des traitements, et je suis d'avis que tout ce débat est étranger à l'article en discussion. C'est la décision du président.

M. MERCIER (Saint-Henri): Le ministre est disposé à répondre. Il ne demande pas de protection au président.

M. le PRÉSIDENT (M. Smith) (Cumberland): Il ne s'agit pas de protéger le ministre. En ma qualité de président, je décide que le débat est étranger à l'article en discussion.

M. HEAPS: Sur la question des traitements on peut aborder n'importe quel sujet possible. Nous en sommes aux traitements du ministère du Travail, et si c'est le bon plaisir du comité nous pouvons étudier les actions de n'importe quel haut fonctionnaire du ministère depuis le moment de sa nomination au poste qu'il occupe. L'article à l'étude comprend les traitements du sous-ministre et des autres fonctionnaires supérieurs, et si les membres le jugent à propos, le comité peut étudier les activités des fonctionnaires intéressés.

M. le PRÉSIDENT (M. Smith) (Cumberland): Le président s'en remet au comité.

L'hon. M. ELLIOTT: Non, c'est le comité qui s'en remet au président.

M. MERCIER (Saint-Henri): C'est étrange que le ministre du Travail, bien qu'il soit disposé à répondre, se trouve empêché...

L'hon. M. GORDON: Je suis prêt, bien entendu à répondre à toute question à laquelle je peux répondre, mais on ne saurait guère s'attendre qu'un ministre qui présente des crédits comme ceux-ci soit en état de répondre à une question particulière se rapportant aux secours comme celle dont il s'agit.

[L'hon. M. Gordon.]

M. CASGRAIN: Vous devriez l'être après quatre ans.

L'hon. M. GORDON: Je ferai mon possible. Si mes réponses ne sont pas parfaitement exactes, j'apporterai les rectifications voulues dans la suite. Tout étrange qu'il soit qu'un crédit relatif à l'administration centrale entraîne une discussion de questions de secours dans l'ensemble, je n'en suis nullement désemparé. Poursuivez: je répondrai de mon mieux.

M. MERCIER (Saint-Henri): Je suis parfaitement satisfait. Voici la dernière question que j'ai posée: le premier ministre Taschereau a-t-il proposé que les frais de secours dans la province de Québec soient acquittés de moitié par la province et par l'Etat fédéral?

L'hon. M. GORDON: Le premier ministre de la province de Québec m'a écrit à l'effet qu'il s'engageait à faire acquitter par la province la moitié des frais de secours—je ne me souviens pas qu'il s'agissait des municipalités organisées ou non—à condition que le gouvernement fédéral se chargeât de l'autre moitié, ce qui libérerait les municipalités de toute obligation en ce qui touchait aux secours. J'ai donné beaucoup de réflexion à la proposition du premier ministre. J'avais l'impression, et je l'ai encore, que lorsqu'il l'a faite il était pas mal certain de ne pas avoir à exécuter son engagement, parce que... (*Exclamations*).

M. HANBURY: Parce que?

L'hon. M. GORDON: Parce que je ne pouvais y consentir, ni l'approuver ni la recommander. Les raisons de cette conclusion se trouvent, je crois, clairement établies dans la correspondance que j'ai déposée il y a quelques jours et que je citerai plus tard lorsque les mesures de secours seront en délibération.

M. GRAY: Le ministre voudra-t-il bien, avant que les crédits de son département reviennent en délibération, déposer la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Toutes les provinces.

M. GRAY: Notamment celle échangée entre le ministre fédéral du Travail et le ministre du développement du nord de l'Ontario. Je tiens tout particulièrement à obtenir communication de la correspondance se rapportant à la grande route transcanadienne, ainsi que de toute correspondance relative à la somme définitivement fixée comme paiement mensuel par l'Etat fédéral à la province d'Ontario pour les fins de secours—c'est-à-dire depuis que le gouvernement Hepburn est entré en fonctions en 1934.